

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Le 05 octobre 2022, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADÉ, Thierry MONTBROUSSOUS, Bruno BARDÈS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHÉ, Ghislain PELLIEUX, Éric ALBERT, Guy INTRAN, Sylvie CLERGUE, David POUTRAIN, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Michel ALBENGE (B. DELBRUEL), Stéphanie RAYMOND (G. PELLIEUX), Francis SALABERT (G. INTRAN).

Absents excusés non représentés : néant

Absents non excusés non représentés : néant

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CAMBON

7.1.4 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU SERVICE COMMUNAL 2022

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

En fonctionnement :

Dépenses : 11 200 €

- Ajustement des crédits prévus pour les événements culturels (2 000 €) ;
- Ajustement des crédits pour les admissions en non-valeur. (9 000 €). Cette dépense est compensée par un remboursement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- Ajustement du virement à la section d'investissement (200 €).

Recettes : 11 200 €

- Inscription des recettes perçues lors de l'organisation de manifestations culturelles (2 000 €) ;
- Inscription des remboursements des admissions en non-valeur des factures d'eau par la communauté d'agglomération de l'Albigeois (9 000 €) ;
- Inscription des crédits pour la reprise des subventions transférables (200 €). Ces recettes d'ordre ont pour contrepartie des dépenses d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.

En investissement :

Dépenses : 20 200 €

- Diminution des crédits nécessaires au remboursement de la taxe d'aménagement perçue à tort (- 31 800 €) ;
- Inscription des crédits pour la reprise des subventions transférables (200 €).
- Ajustement des crédits pour la création d'un city stade (21 800 €) ;
- Ajustement des crédits pour l'acquisition de matériels techniques (10 000 €) ;
- Inscription de crédits pour l'intégration de travaux terminés sur leurs comptes d'immobilisations définitifs (transfert des comptes 231x vers les comptes 21x) (200 000 €). Ces dépenses d'ordre ont pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- Inscription des crédits pour l'acquisition et les travaux de la maison « Orssaud » (270 000 €) afin de favoriser les commerces de proximité. Cette dépense est compensée par la diminution des crédits prévus pour l'acquisition de terrain (- 157 500 €) et pour le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération (- 125 000 €).



Recettes : 20 200 €

- Inscription de crédits pour l'intégration de travaux terminés sur leurs comptes d'immobilisations définitifs (20 000 €) ;
- Ajustement du virement de la section de fonctionnement (300 €) ;
- Ajustement des dotations aux amortissements (- 100 €)

À cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 18/2022 du conseil municipal du 04 avril 2022 adoptant le BP 2022 du budget communal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022 du budget communal telle que présentée ci-dessous.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
ADM	01	023		023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200,00	
ADM	33	6228		011	CULT	PESTACLE	DIVERS	2 000,00	
ADM	020	6541		65		MAIRIE	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	9 000,00	
ADM	33	7062		70	CULT	PESTACLE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE		2 000,00
ADM	020	7588		75		EAU	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		9 000,00
ADM	022	777		042		ELECTIONS	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA		200,00
Total Fonctionnement								11 200,00	11 200,00
ADM	01	10226		10		MAIRIE	TAXE D'AMENAG. ET VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	-31 800,00	
ADM	022	13911		040		ELECTIONS	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	200,00	
DST	414	2138	378	21		CITY STADE	AUTRES CONSTRUCTIONS	21 800,00	
DST	020	2158	340	21		ATELIER	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHN	10 000,00	
ADM	01	2313		041		MAIRIE	CONSTRUCTIONS	20 000,00	
ADM	01	021		021			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		300,00
ADM	01	2031		041		MAIRIE	FRAIS D'ETUDES		20 000,00
ADM	020	28188		040		MAIRIE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-100,00
DST	94	2132	398	21		ECOVILLAGE	IMMEUBLES DE RAPPORT	270 000,00	
ADM	020	2111	229	21		MAIRIE	TERRAINS NUS	-157 500,00	
ADM	820	2041512	376	204		SOCIODEP	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-112 500,00	
Total Investissement								20 200,00	20 200,00

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

